BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1121

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VILLEFRANCHE-TARARE

Ventes et cessions

880 115 902 RCS Villefranche-Tarare.
OAG.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 3000000.00 EUR.
Adresse : 195, Rue des Vergers, 69480 Pommiers.
Oppositions : Art. L.236-25 et suivants du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte signé par devant notaire luxembourgeois le 25 mai 2023, la société par actions simplifiée de droit français OAG SAS, au capital de 3.000.000 €, dont le siège social est en France à POMMIER (Rhône) 195 rue des Vergers – ZAC Bel Air, immatriculée sous le numéro 880 115 902 RCS VILLEFRANCHE TARARE, et la société anonyme RAJA SA, au capital de 31 000 €, dont le siège social est au Luxembourg (L-2561) 51 rue de Strasbourg, immatriculée sous le numéro RCS Luxembourg n ° B188276, ont établi le projet de leur fusion par absorption de la société RAJA SA par la société OAG SAS. L'évaluation des biens transmis s'établit à : - actif : 2.086.949,11 € - passif : 91.698,69 € - actif net positif : 1.995.250,42 € Il est précisé que la société OAG SAS, entre la signature du projet de fusion et jusqu'à la réalisation de la fusion, détiendra la totalité des actions composant le capital social de la société RAJA SA. Toutes les opérations effectuées par la société absorbée seront réputées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante à la date du certificat de contrôle de légalité effectué par le Greffe du Tribunal de Commerce de VILLEFRANCHE TARARE. La société RAJA SA sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. Le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de VILLEFRANCHE-TARARE pour la société OAG SAS le 31 mai 2023. Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans le délai de 30 jours à compter de la parution du présent avis. Pour avis..